

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Présents : Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN.

Absents ayant donné procuration :

Sandrine SHAW donne procuration à Patricia ALTHERR, Sophie COLLET donne procuration à Stéphanie LOVENJAK, Emmanuelle JAN donne procuration à Valérie BURINE, Jean-Pierre SZWED donne procuration à Michel PETER, Brigitte FLEURY donne procuration à David PERAY.

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 septembre 2016.

Christian JOLIE propose plusieurs corrections qu'il détaille.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Finances Budget (Michel PETER)

Il n'y a rien de spécial ce mois-ci dans le budget communal.

Le plus important est la réforme et la prise de compétence « économie » de la CCPG. Il s'agit d'un transfert des zones d'activités économiques à la CCPG dont un transfert des finances communales. Il s'agit du passage au FPU. Michel PETER explique le dossier : neutre au départ, on va être amené à voter, c'est une équation de calculs sur les contributions que l'on touche et que l'on devra recevoir, la CCPG nous reversera tout. Valérie BURINE demande quel est l'intérêt pour la CCPG ? Si les bénéficiaires sont arrêtés à l'instant T, on ne recevra jamais plus, la CCPG gardera la différence. La CCPG prendrait à sa charge certaines dépenses. Christian JOLIE dit qu'avec la loi NOTRE, la CCPG est obligé de récupérer les zones d'activités. Challex ne sera pas concerné car elle n'en a pas. Michel PETER répond qu'on parle de 207 000€ de revenus ! On aura le droit de choisir. Claude CHAPPUIS ne pense pas que l'on pourra avoir le choix. Michel PETER répond que la personne responsable de l'étude lui a dit le contraire au téléphone. Christian JOLIE répond qu'avec la loi, on n'a pas le choix. Michel PETER confirme que l'on peut choisir de ne pas adhérer à ce système. Stéphanie LOVENJAK dit que l'on doit savoir si notre décision peut être figée ou pas.

Christian JOLIE explique que la gestion de ces services sera récupérée par la CCPG ainsi que ses coûts.

Michel PETER dit que tout cela nécessite une clarification, notamment le montant de la compensation qui serait figée pour toujours...Christian JOLIE dit que ça va réduire d'années en années. Michel PETER confirme qu'il y a un système de péréquation avec un lissage sur 5 ans. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y aura aussi l'impact de toutes les nouvelles prises de compétence de la CCPG. Valérie BURINE dit que le but c'est de laisser les basses besognes aux mairies et de les vider de leurs compétences.

Christian JOLIE a une remarque concernant les finances de la commune, il y avait 2 lignes identiques dans le tableau des finances, 2 lignes identiques pour la commande de fioul, c'est étonnant. Michel PETER répond que c'est 2 fois le même montant mais pour deux bâtiments qui ont été livrés séparément.

Michel PETER enverra des dates de réunion à tous le Conseil concernant le dossier CCPG.

Frédéric PERICARD demande pourquoi Challex a la CVAE la plus importante ? Claude CHAPPUIS répond que ce sont les chiffres du barrage.

Commission Voirie (Claude CHAPPUIS)

Patricia ALTHERR explique que la mise en sécurité a commencé aujourd'hui. Claude CHAPPUIS ajoute : « Nous avons eu de nombreuses remarques, il y a des pous et des contres, tout comme les zones bleues. On reporte le problème ailleurs et la circulation est plus importante ailleurs ». Frédéric PERICARD dit qu'il y a moins de circulation le matin depuis qu'il n'y a plus de parking à la Plaine. Claude CHAPPUIS répond qu'on est quand même à 3 500 voitures par jour. Il transmettra l'étude du département là-dessus. David PERAY demande si on pourrait faire l'essai plus long qu'un mois ? C'est court un mois, il faut 2 ou 3 mois ? Claude CHAPPUIS répond qu'en 1 mois on saura. Stéphanie LOVENJAK dit que route de la Plaine ce n'est plus possible. Les personnes se garent sur la route au lieu de se garer chez eux, surtout au début de la route de la Plaine (le gîte et les nouvelles maisons). Claude CHAPPUIS ajoute que l'impact financier est de 1 000€ pour les panneaux, les quilles sont provisoires. Le bus TPG aura toujours son passage rue St Maurice pendant 2 semaines, on ne peut pas faire autrement car cela doit passer au GLCT. L'arrêt rue St Maurice pourrait être supprimé. David PERAY dit que c'est dommage car il y a un parking rue St Maurice à l'Eglise contrairement à la zone bleue de la rue de la Treille. Patricia ALTHERR dit que c'est important. Claude CHAPPUIS dit que le problème c'est qu'on a barré une route sauf pour les bus, ce n'est pas bien. Débat là-dessus.

David PERAY dit qu'à l'école une AUDI A5 est tout le temps garée la semaine. Claude CHAPPUIS répond que l'on va mettre les horaires sur les panneaux cette semaine, après ce sera verbalisable.

Il est embêté avec rue du Château, la route s'en va, il faut vite pallier. La CCPG va reprendre la compétence EP sous certaines conditions, uniquement dans les zones à grande densité d'urbanisation...Cela va faciliter les grosses villes par rapport à nous. Ce sont donc les derniers travaux que l'on fait.

Claude CHAPPUIS ajoute que des travaux vont être effectués route de Dardagny, cela sera enfin finalisé ; ils feront en même temps chez Mme SALLET.

Claude CHAPPUIS explique qu'il y a aussi du béton à faire chemin du Moulin, l'eau a creusé sous la route, c'est dangereux. On va essayer de faire curer les fossés ainsi que regarder pour le point à temps. Même chose route de Marongy, elle est détruite ainsi que celle qui mène à l'ancienne décharge du Pradon. Frédéric PERICARD répond qu'il y a d'autres choses plus importantes à faire sur la commune.

Christian JOLIE a une remarque concernant la mise en sécurité, il avait été dit lors du précédent Conseil municipal que l'on recevrait le dossier et qu'on en rediscuterait aujourd'hui. Claude CHAPPUIS répond que non, c'était juste pour mettre les élus au courant. Christian JOLIE souhaitait juste réagir au fait que l'on était censé en discuter ce jour ; il n'a pas reçu ce document. Certains élus l'ont reçu, d'autres non. Claude CHAPPUIS ajoute que cela avait été communiqué au Petit Challaisien ; Jean-Pierre SZWED disait en septembre qu'on attend toujours longtemps pour mettre les choses en place, on a donc fait un effort. Frédéric PERICARD est d'accord, il faut avancer. Christian JOLIE souhaite recevoir ce document. Michel PETER pense que seule la commission communication a reçu le fichier. Claude CHAPPUIS dit qu'il était prévu que tout le monde reçoivent ce document, le plan définitif a été conçu très récemment.

Il va falloir que les habitants changent leurs habitudes. Valérie BURINE dit que c'est le pendant pour avoir de la tranquillité.

Commission Bâtiment (David PERAY)

Dernière réunion le 20/09/2016.

Ancienne salle des fêtes :

Les travaux de l'ancienne salle des fêtes ont commencé.

On a reçu un seul devis pour la plomberie, 6 300€ TTC. Un autre devis pour les grilles de sol dans les vestiaires devrait bientôt arriver.

3 devis pour peintures et parquets ont été reçus, on a choisi 2 devis.

Réception aussi d'un devis pour le plafond : changement des plaques pour des isolantes, tout repeint, 200 m², environ 6 300€ TTC.

L'entreprise MURAT va faire des devis pour le carrelage.

On va casser l'escalier, le choix du parquet devrait se faire prochainement.

Salle JAL :

Ce mois-ci, l'éclairage sous la scène sera fait. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a un lourd planning à la salle du coup les travaux commencent demain matin.

David PERAY explique qu'il va aussi faire faire un interrupteur général à l'extérieur de l'armoire afin que personne n'y touche. Il est important que ce soit fait rapidement. Claude CHAPPUIS dit que tout le monde touche au compteur électrique, les personnes du cours de Yoga se sont plaints qu'ils avaient froid.

Rénovation appartement nord école :

Les travaux sont finis, le budget s'élève finalement à 43 433.82€ (le budget était de 50 k).

Aménagement de la mairie : on peut reporter l'accessibilité de 3 ans en modifiant notre agenda. On pourra ainsi faire les travaux plus tard.

Bâtiment scolaire : une importante réflexion a été entamée car tout devient trop petit. Réflexion en cours pour des travaux pour dans 2 ou 3 ans ? Claude CHAPPUIS remarque que dans l'idéal ce serait pour l'année prochaine qu'il faudrait que les travaux soient faits.

Le chauffage a été rallumé dans certains bâtiments.

Christian JOLIE dit qu'il lui semblait qu'il avait été évoqué l'installation de patères sur les murs de la salle JAL pour que les associations puissent installer leurs décors. Stéphanie LOVENJAK confirme que l'on avait parlé d'un rail. Patricia ALTHERR précise qu'on parle de cimaises. David PERAY répond que cela n'a pas été évoqué en réunion. Claude CHAPPUIS dit que la salle va évoluer, il faut le budgéter et voir si les agents techniques peuvent le faire. David PERAY dit que la Grappe avait laissé des fils partout aux plafonds...

Claude CHAPPUIS constate qu'au niveau des bâtiments, on a fait en 2 ans ce qu'on aurait pu faire en 6 ans ! On parle à nouveau du groupe scolaire et aussi de la mairie.

Christian JOLIE pose la question des micros ? Claude CHAPPUIS dit que la mairie ne se lancera pas là-dedans. Il ajoute : « Trouvez le bon produit et on y réfléchira, c'était excellent à Marlioz par exemple ». David PERAY pense qu'il y a peu d'associations qui en ont besoin et donc que l'on peut investir dans des éléments plus essentiels. Christian JOLIE précise que cela peut servir à la Campanella ou à la Lyre. Michel PETER dit que c'est délicat car ce ne sont pas les mêmes micros en fonction des besoins.

Commission Personnel (Claude CHAPPUIS)

20/10 : prochaine commission du personnel

18/10 : Conseil municipal à huis clos à 20h30 pour voter le RIFSEEP.

Commission Urbanisme (Claude CHAPPUIS)

Réunion du 16/08/2016

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107816B0002	SCCV LES VIGNES DU LEMAN Chemin de Champs Journet Construction d'un immeuble de 15 logements dont 3 sociaux	AVIS FAVORABLE autorisé par arrêté le 16/08/2016 (rédigé par le cabinet d'urbaniste)
PC00107816B0005 SALGADO	Route de la Plaine Construction d'une villa	Attente réception pièces complémentaires
PC00107816B0006 DIAS DA COSTA	Route de la Plaine Construction d'une villa	Attente réception pièces complémentaires
PC00107816B0008 ZIMMERMANN	Rue des Fontanettes Construction d'une piscine, d'un local technique et d'un mur de soutènement et de clôture	Pièces complémentaires reçues, attente rédaction de l'arrêté par le cabinet d'urbaniste

PC00107815B0008 M01 ARONDEL	Route de la Plaine Modifications	Le géomètre a contrôlé ce dossier. En attente car le mur de soutènement a été oublié
PC00107814B0013 M01 BRUERE VEGA CALVO	Lotissement les Vignes de Corbet Ajout d'une cave de 27m ² , modification du revêtement des façades, cuve de rétention d'EP, suppression abri bois	AVIS FAVORABLE
PC00107816B0009 EL AOUAD	129 Rue de la Craz Construction d'un garage de 25 m ²	Attente réception des pièces complémentaires
PC00107816B0010 NINET COCHARD	Chemin de Corbet Lotissement La Bergère Construction d'une maison	ATTENTE AVIS CABINET
PC00107816B0011 RINALDI	Chemin de Corbet Lotissement La Bergère Construction d'une maison	ATTENTE AVIS CABINET
PC00107816B0012 SCA ROMA	Rue des Fontanettes Lotissement Les vignes du Consul Construction de deux maisons	Dépôt à nouveau du projet des enfants GAY Quelques modifications par rapport au projet précédent Problème limite parcelle 728
PC00107816B0013 Les Vignes du Consul Mr MELLO	Rue des Fontanettes Lotissement les Vignes du Consul Création d'une maison mitoyenne	Le convoquer pour discuter de ce dossier, demander des changements
PC00107816B0014 RITORE	Lotissement la Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	ATTENTE AVIS CABINET Demande de pièces complémentaires
PC00107816B0015 HOFER	La Tuillière Création d'un dépôt de machine agricole et création de deux gîtes ruraux	Dossier transmis au cabinet d'urbaniste. Terrain pollué, les élus souhaiteraient une étude du sol
PC00107816B0016 DYEN	Rue des écoles Bâtiment les jardins de mon grand-père Création d'une véranda de 24.75 m ²	Prescriptions : avis syndic AVIS FAVORABLE
PC00107816B0017 CLAVIJO	Lotissement La Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	Demande de pièces complémentaires, il manque des échelles
Déclaration Préalable		
DP00107816B0032 BLAZER Jocelyne	165 Rue de la Treille Extension de la maison de 19,70 m ²	AVIS FAVORABLE

Réunion du 06/09/2016

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107816B0011 RINALDI	Chemin de Corbet Lotissement La Bergère Construction d'une maison	AVIS DEFAVORABLE
PC00107816B0012 SCA ROMA	Rue des Fontanettes Lotissement Les vignes du Consul Construction de deux maisons	Problème de non-respect de recul vis-à-vis des limites EN ATTENTE
PC00107816B0013 Les Vignes du Consul Mr MELLO	Rue des Fontanettes Lotissement les Vignes du Consul Création d'une maison mitoyenne	Rencontre de Mr MELLO le 5 septembre. Il doit redéposer un projet plus homogène avec l'autre maison mitoyenne et 2 accès EN ATTENTE DEPOT DES PIECES

PC00107816B0014 RITORE	Lotissement la Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	Demande de pièces complémentaires EN ATTENTE DEPOT DES PIECES
PC00107816B0015 HOFER	La Tuillière Création d'un dépôt de machine agricole et création de deux gîtes ruraux	EN ATTENTE DEPOT DES PIECES
PC00107816B0017 CLAVIJO	Lotissement La Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	Demande de pièces complémentaires en cours EN ATTENTE DEPOT DES PIECES
Déclaration Préalable		
DP00107816B0033 PERROUX	45 Rue des Prairies Réfection de la façade, couleur similaire à l'existant	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0034 TONUS	321 Rue des Prairies Agrandissement du portail actuel de 1m20 ; création d'un portail coulissant électrique de 1m50 de haut par 2m30 de large (couleur blanc)	AVIS FAVORABLE

Réunion du 20/09/2016

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC00107816B0009 EL AOUAD	Rue de la Craz Construction d'un garage	Pièces complémentaires reçues (ils n'ont jamais reçu notre courrier en recommande les leurs demandant !) AVIS FAVORABLE
PC00107816B0012 SCA ROMA	Rue des Fontanettes Lotissement Les vignes du Consul Construction de deux maisons	Problème de non-respect de recul vis-à-vis des limites Ils vont faire un acte notarié stipulant une servitude de cours communes de 4m, cela permettra d'accepter le permis. Cela a été validé par le cabinet d'urbaniste. AVIS FAVORABLE
PC00107816B0013 Les Vignes du Consul Mr MELLO	Rue des Fontanettes Lotissement les Vignes du Consul Création d'une maison mitoyenne	Dossier plus homogène redéposé le 20/09/2016 DEMANDER DES PRESCRIPTIONS GRILLAGE/MURET pour qu'il n'y ait pas de sortie rue des Fontanettes. Les reculs vis-à-vis de la voix ne sont pas respectés. EN ATTENTE
PC00107816B0014 RITORE	Lotissement la Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	Demande de pièces complémentaires EN ATTENTE DEPOT DES PIECES
PC00107816B0017 CLAVIJO	Lotissement La Bergère Chemin de Corbet Construction d'une maison	Demande de pièces complémentaires en cours EN ATTENTE DEPOT DES PIECES
Déclaration Préalable		
DP00107816B0035 MANARIN Angelo	240 Rue du Grand Pré Rénovation à l'identique des gardes corps	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0036 DELAUNOY	Rue de la Craz ZONE AGRICOLE Régularisation abri de jardin, changement fenêtre, réfection toiture et garde-corps.	AVIS FAVORABLE pour le changement de fenêtre, réfection toiture et garde-corps. ABRI DE JARDIN : voir avec Claude et vérifier les dimensions de l'abri sur place. Plans peu clairs.

Orientation politique pour le futur PLUIH :

Claude CHAPPUIS aurait aimé créer une commission PLUIH. Frédéric PERICARD dit qu'il faut se faire conseiller par la CCPG. David PERAY dit que Charlotte BREUILH a été à la 1^{ère} réunion. Claude CHAPPUIS dit qu'il y a une réflexion politique à faire. Frédéric PERICARD ne comprend pas pourquoi la résidence Valentina ne se vend pas ? Michel PETER sur l'orientation du PLU, comment le travail va-t-il se faire ? Stéphanie LOVENJAK dit que l'on doit savoir quels sont les orientations. Claude CHAPPUIS pensait que la commission pourrait travailler sur une réflexion et

vous la présenter ensuite. David PERAY dit qu'il faut avoir des bases pour travailler. Stéphanie LOVENJAK dit que Charlotte BREUILH a été à une réunion afin de pouvoir nous aiguiller. Frédéric PERICARD dit qu'il faut penser en fonction des infrastructures existantes. Par exemple la station d'épuration pourra se faire à la place de la STEP et on serait connecté dessus, possibilité en tout cas actuellement de raccorder 2 500 habitants, même si ce n'est pas son souhait.

David PERAY dit que la commission était favorable pour réduire l'urbanisation de la commune. Il s'agit d'un choix politique. Stéphanie LOVENJAK dit que pour l'instant ils bossent à deux dessus. Le PLU de Farges est excellent, celui de Challex est très abstrait et difficile à comprendre. Michel PETER demande quel est le process pour prendre une décision ? Claude CHAPPUIS dit que l'on peut faire un conseil municipal à huis clos. Stéphanie LOVENJAK dit que l'on peut intégrer cela au Conseil municipal du 18 octobre. Claude CHAPPUIS répond qu'il faut être vigilant car on n'a pas tous les mêmes idées et ambitions.

Commission Communication (Denis RAQUIN)

La plaque JAL a été reçue, elle sera fixée bientôt. On va faire mettre du plexiglas pour éviter les rayures. Débat sur le matériel utilisé pour protéger la plaque.

La réunion d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu samedi, tout le monde est le bienvenu, il y aura quelques associations, 12 familles ainsi que les irakiens réfugiés avec Mr Kinany (car ils ne parlent pas encore français). Denis RAQUIN a travaillé sur la brochure d'accueil avec Michel PETER.

Il faudra que l'on remette à jour les plans de la commune prochainement.

Petit Challaisien : Claude CHAPPUIS informe les élus qu'on est en train de revoir l'organisation. Sophie COLLET n'arrive pas à faire son travail, on va valider cela dans les 3 jours qui suivront. Il faudra remercier Laurence MISEREZ, au moins lui offrir un bouquet de fleurs, elle aide la commune depuis longtemps (2010 d'après Christian JOLIE). Claude CHAPPUIS informe donc que l'organisation a été reprise en main par Patricia ALTHERR mais il souhaite que ce soit Valérie BURINE qui gère tout cela à terme.

Prochaine commission le 13/10 à 20h00.

Christian JOLIE remarque une erreur dans l'agenda d'octobre, il y a indiqué : « 13 octobre calendrier des fêtes Intersociété »! La bonne date est bien évidemment le 25 octobre. ATTENTION, les élus précisent qu'il faudra bien renvoyer un mail à toutes les associations.

Michel PETER informe que sur le site internet, il a fait de nombreuses mises à jour.

Claude CHAPPUIS conclue qu'il faut aussi que les associations se responsabilisent, elles sont relancées de nombreuses fois pour leurs articles, ce n'est pas normal. Fabien BELOTTI répond qu'il dit toujours clairement les choses, tout cela leur a déjà été dit.

Commission Associations (Fabien BELOTTI)

De nombreuses assemblées générales se déroulent actuellement.

La prochaine réunion est prévue en octobre, le 11, avant l'AG du Sou des écoles, pour évoquer plusieurs points :

- achat de chapiteaux pour les associations
- projet du Sou des écoles.

Il informe que la réunion s'était très bien passée avec les Présidents début septembre.

A venir, le 25 octobre, grosse réunion pour la location de la salle JAL, salle qui devient ingérable, il faut fixer des règles notamment concernant la double réservation de lieux par une association. David PERAY cite le cas du Sou des écoles, on ne va annuler la fête des écoles. Christian JOLIE trouve cela regrettable. Fabien BELOTTI est partagé lui-même, on va en rediscuter. Il ajoute que les associations challaisiennes sont quand même particulièrement gâtées. En plus, il s'est passé n'importe quoi au calendrier des fêtes l'an passé, les Bourrus avaient des dates alors qu'ils n'avaient rien demandé ; Claude CHAPPUIS rappelle que l'on met en attente des habitants, cette salle doit aussi être libre pour eux. David PERAY dit que du coup la Halle ne servira plus à rien. Les élus débattent sur cette question.

Frédéric PERICARD dit qu'avec 20 000€ il n'y a rien en terme de chapiteaux ! La commune doit louer quelque chose aux normes et qui va l'installer ? Certainement pas les employés communaux. Fabien BELOTTI rappelle que l'on discute, rien n'est figé et que 26 association multipliées par 2 cela

fait 52. Il y a 52 semaines, 2 salles gratuites par an, les particuliers ne peuvent plus réserver. Bref, on va en discuter, le débat est ouvert, au pire la décision fera l'objet d'une délibération.

Michel PETER dit qu'il faudrait épurer et ne garder que les associations qui veulent louer la salle. On doit se positionner. Peut-être aussi une seule réservation gratuite par association ? Fabien BELOTTI ajoute que les bourrus ont dépensé de l'argent et bossés pour en faire rentrer. Il faut préparer ses fêtes pour faire du bénéfice.

Il a une autre demande, il a vu G. PERRIER, la Lyre demande si on peut leur fournir de la boisson et des chips pour la radio TSR qui vient bientôt à la salle JAL. Ils attendent 250 à 300 personnes. Personne ne paye rien... Les élus sont choqués par cette proposition mais cela sera étudié en commission association. Les élus débattent de la situation. Fabien BELOTTI avait pensé déduire les montants de cette aide de la subvention de l'année prochaine. Valérie BURINE rappelle qu'au sein du village La Lyre est toujours là pour nos manifestations, le but n'était pas néfaste pour le village.

Claude CHAPPUIS expose à Christian JOLIE que cela fait 2 mois qu'ils sont au courant pour la venue de la radio.

Claude CHAPPUIS parle des personnes qui utilisent la MDS sans être une association, il va certainement les rattacher à Poivre et sel (belote, tricot, scrabble...).

Fabien BELOTTI conclue que l'on ne va pas faire la commission association ce soir.

Patricia ALTHERR propose d'avancer la date du calendrier car des personnes commencent à l'appeler pour des mariages en 2017. Michel PETER dit que l'on ne doit pas changer l'organisation pour une seule personne.

Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a aussi des dates qui ont été annulées par les associations, l'USC a fait le coup plusieurs fois pour des lotos. Cela doit être évité pour maximiser les disponibilités de la salle JAL.

Commission Education (Patricia ALTHERR)

Prochaine commission ce jeudi à 19h30.

Effectif réel de l'école à ce jour : 148 élèves

La réunion concernant le périscolaire s'est bien passée. Une réunion avec le personnel du périscolaire afin de clarifier certains points s'est aussi bien passée. Patricia ALTHERR espère que lors de la réunion personnel, nous aborderons le point "embauche" d'une personne pour la cantine.

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

Anniversaire de Mme Cautillo pour ses 90 ans, le 27 septembre avec tous ses enfants et 5 membres du CCAS s'est bien passée.

Stéphanie LOVENJAK a appris aujourd'hui par la SEMCODA, qu'il y avait trois T2 à la résidence Valentina qui seraient libres à partir de décembre, on peut donc les attribuer.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

Claude CHAPPUIS demande aux élus s'ils sont pour ou contre les containers semi-enterrés : un container pour 30 foyers susceptible d'être à moins de 200 m de toutes les habitations. On s'attendait tous à avoir un service meilleur concernant la redevance incitative. Si la poubelle est trop remplie, ils mettent des scotchs. David PERAY est trop éloigné par exemple pour les containers, il garderait son bac. Il y aurait donc un double ramassage des déchets. David PERAY demande si on va payer pour les communes qui en installent ? Claude CHAPPUIS dit qu'il s'agirait de containers intelligents qui sauraient lesquels sont remplis pour que le camion passe. Il risque y avoir des odeurs, vu que certains containers ne seront relevés que tous les 3 mois. Nous avons aussi un sacré dénivelé à Challex. Mr Bouvier a dit que s'ils vont chercher le pain (en parlant des habitants), ils peuvent poser leurs poubelles. Claude CHAPPUIS dit que c'est à la commune d'implanter le container dans un zonage ; il faut prendre des places de parking à un moment donné. Léaz a refusé ce système. Certains ont passé des conventions.

Christian JOLIE précise que ce n'est pas lié à la loi Notre, ni aux nouveaux statuts de la CCPG. Il appréhende que si on rentre dans cette installation : que va devenir la desserte de la collecte porte à porte ? Si on va dans ce sens, ne va-t-on pas devoir récupérer nous-même des poubelles par ci par là. Claude CHAPPUIS confirme que l'on risque s'occuper des sacs poubelles des anciens.

Vote : 1 voix pour. Denis RAQUIN dit que cela évite d'avoir des bacs à roulettes peu hygiénique qui ne sont jamais nettoyés. Christian JOLIE confirme que c'est certainement une bonne idée dans les grandes villes je ne crois pas sur les petites communes comme celle de Challex. Patricia ALTHERR confirme que beaucoup se plaignent en Suisse des odeurs à Veyrier. David PERAY dit que dans les autres départements c'est un bac de chaque couleur. Christian JOLIE dit que la réelle question qu'il faut se poser est : à qui profite tout cela ? Il compare avec la situation en Loiret. Charlotte BREUILH confirme qu'il en est de même pour le Limousin.

14 voix contre ce projet.

Stéphanie LOVENJAK affirme que ces questions ne sont pas proportionnées à la taille ni à la configuration (trop en pente) de notre village.

Christian JOLIE ajoute que la propreté ne tient que par les sacs que l'on dépose dans le bac, ils ne doivent pas être troués.

Christian JOLIE souhaite aborder le sujet du dernier Conseil Communautaire qui était très important, ils ont voté des statuts par rapport à la loi NOTRE. Le Tourisme est récupéré par la CCPG et il y aura seulement deux OT : une situé à Divonne et une autre dans une commune qui n'a pas encore été choisi. Il n'a pas compris pourquoi Ferney n'a pas réagi étant donné la présence du château de Voltaire sur leur commune. Claude CHAPPUIS confirme que grâce à la Loi Montagne, Divonne récupère un OT en tant que ville thermale. La CCPG prend en charge l'OT et va faire des petites antennes : Mont Jura, Fort l'Ecluse, Ferney etc...

Autre sujet, la compétence EP qui va basculer d'ici 2018.

Sujet important sur la mobilité, CCPG veut récupérer la compétence transport. Ils ont réfléchi à de nouvelles lignes.

Claude CHAPPUIS ajoute que Collonges, Farges et Pougny voudraient un bus à la demande pour Val Thoiry.

Autre projet : fourrière intercommunale.

Délibérations :

Délibération n°48-2016

Objet : Approbation devis « Création et construction », travaux de rénovation de la mairie, avant-projet sommaire.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Les études sont en cours afin de rénover le bâtiment de la mairie. L'entreprise « Création et construction » propose de réaliser un avant-projet sommaire et une estimation du coût des travaux. Pour cette étude le coût serait de 5 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (7 voix contre, 7 abstentions, 1 voix pour) :

REFUSE l'offre de « Création et construction » pour l'avant-projet sommaire et l'estimation du coût des travaux pour un montant de 5 000€ TTC.

DEBAT :

Claude CHAPPUIS dit qu'il ne faut pas attendre le dernier moment pour faire les travaux de la mairie, il faut préparer le dossier et avoir une vision d'avenir, une vision d'ensemble. Cuisine obsolète, mauvais état des sols, froid dans le haut du bâtiment. Il faut préserver ce bâtiment extérieurement et optimiser l'intérieur et l'accueil du public. On a eu une visite des archives, on a des vieux livres d'écoles à ranger, du stockage numérique...C'est à prendre en compte, on peut travailler sur le dossier tout doucement. Le CAUE nous a déjà fait des propositions qui ne lui conviennent pas avec une cabane devant, problème d'ensoleillement. David PERAY répond que le CAUE a proposé plusieurs projets dont seulement des modifications intérieures. Christian JOLIE répond que si Claude CHAPPUIS estime que les travaux sont urgents, il faut les faire mais là on critique la CCPG qui fait des études mais on s'apprête à faire pareil, pourquoi refaire une étude alors que le CAUE en a déjà fait une ? Claude CHAPPUIS détaille le contenu du devis, AVS + estimation des coûts + aide pour l'appel d'offres. David PERAY dit qu'avec le CAUE on peut travailler autant

que nécessaire. David PERAY pensait que ça nous soulagerait de reporter les travaux de la mairie. Il ne comprend pas pour cette étude, on peut reporter cela à l'année prochaine, il reste convaincu que le CAUE propose de bonnes idées qu'il faudrait juste les retravailler. Là, on fait un doublon, il y aura un appel d'offre quoi qu'il advienne. David PERAY dit que ce sera la même chose avec le CAUE. Claude CHAPPUIS répond qu'il a bien vu ce qui se passait dans les autres communes avec le CAUE, certains maires ne sont pas contents. Frédéric PERICARD dit qu'en général on demande trois devis et là ce n'est pas le cas. Il serait plus loyal d'avoir plusieurs propositions. Claude CHAPPUIS répond qu'on a eu le CAUE et M. GRINIAN est aussi passé. Frédéric PERICARD demande si M. GRINIAN a fait une proposition ? Christian JOLIE répond qu'il donne un devis seulement si on les consulte ? Débat sur le contenu du dossier du CAUE. David PERAY dit que cela le dérange qu'on ne travaille pas avec le CAUE qui est gratuit. Claude CHAPPUIS trouve désolant qu'on prévoit 80 000€ pour l'ancienne salle des fêtes et là on parle de créer un contexte ergonomique même pour les secrétaires. Claude CHAPPUIS pense que cette étude est justifiable si elle est hyper bien proposée et qu'ils préparent le marché public. Christian JOLIE dit qu'on était censé travailler avec le CAUE et qu'on était censé décaler ses travaux, il faut que les choses se suivent et s'engager à faire les travaux jusqu'au bout. Claude CHAPPUIS préfère travailler en amont et pas au dernier moment mais bon il est vrai que l'on est pas pressé. David PERAY demande à Claude CHAPPUIS de mieux regarder les dossiers du CAUE. Claude CHAPPUIS a de mauvais échos de la part des autres maires, il ne souhaite pas travailler avec le CAUE.

Délibération n°49-2016

Objet : Approbation des devis de l'entreprise JLTP pour le busage d'un fossé Rue du Château.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu les devis présentés en annexe,

L'entreprise JLTP doit réaliser des travaux de busage d'un fossé rue du Château. Deux devis ont été reçus d'un montant de 7 950€ TTC et 7 114,80€ TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération.

DEBAT :

Michel PETER a une question, c'est additif ou c'est l'un ou l'autre ? Claude CHAPPUIS répond que c'est additif, il y a deux busages et la pose d'un enrobé. Claude CHAPPUIS a eu des devis de Nabaffa qui était au-dessus. Claude CHAPPUIS n'a pas souhaité demander à HOFER. Il peut aller en chercher d'autres ? Valérie BURINE trouve que les sommes sont énormes. David PERAY confirme que c'est difficile de trouver des devis et des gens qui veulent bosser. Christian JOLIE dit qu'il faut répondre à une demande mais il serait bien de donner les chiffres de tous les devis, d'avoir plus d'informations lors du vote de la délibération.

Claude CHAPPUIS dit que c'est urgent, il passe ses journées à demander des devis et à suivre les chantiers.

Christian JOLIE dit qu'il faudrait mettre les entreprises consultées dans la délibération. Claude CHAPPUIS dit qu'il va relancer NABAFFA. Ils font des devis pour rien car ils ne sont pas intéressés. Frédéric PERICARD dit qu'on en avait parlé, il faut jouer le jeu et faire un tournus.

Claude CHAPPUIS propose de reporter la délibération à la demande de Christian JOLIE. Christian JOLIE ne demande pas que la délibération soit reportée, il souhaite seulement qu'il y ait

toutes les informations dans les délibérations, cela protège aussi la commune.

Délibération n°50-2016

Objet : Décision budgétaire modificative n°5.

Une décision budgétaire modificative est nécessaire pour plusieurs écritures :

- L'entreprise NABAFFA a réalisé la sécurisation d'un fossé route de la Plaine pour un montant de 13 005,48€ TTC. Cette somme n'avait pas été prévue au budget. Il convient donc de prendre 13 005,48€ en dépenses imprévues d'investissement (020) afin d'imputer cette somme à l'article 2315-000.

En tout 13 005,48 € seront pris en dépenses d'investissement (020), il restera alors 38 224.78€.

Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315-000	Installation, matériel et outillage non individualisés	+ 13 005,48€	
020	Dépenses imprévues	- 13 005,48€	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.**

Questions diverses

Stéphanie LOVENJAK demande qui elle doit appeler concernant le marquage de la route de la Plaine ? Claude CHAPPUIS lui répond qu'il faut appeler M.GUDEFIN, il lui confie ses coordonnées.

Christian JOLIE demande : « a-t-on retrouvé la date des derniers plans des réseaux EP ? ». Charlotte BREUILH répond négativement, rien dans le serveur, seulement des plans papiers.

FIN DE LA SEANCE à 23H04.

Prochaine réunion le 18 octobre 2016 à 20h30.